



VILLE DE DREUX

MAIRIE DE DREUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

DIRECTION DES
FINANCES

BUDGET
PARKINGS
RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2020

N°2019-187
711

L'an deux mil dix-neuf, vingt-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Dreux, dûment convoqué le vingt novembre deux mil dix-neuf, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. HAMEL, maire.

Présents : M. HAMEL, Maire ; Mme de LA GIRODAY, , M. LE DORVEN, Mme PHILIPPE, M. POISSON, Mme ROMEZIN, M. ROSSION, Mme LHOMME, M. HIRTI, M. CHAKKAR, adjoints ; M. MAISONS, M. LEMARE, M. JONNIER, M. GABRIELLI, M. DERBALI, , Mme BAFFET, M. HOMPS, Mme KARADERE, Mme ARCHAMBAUDIERE LE PARC, M. ALIM, M. LEROUX, M. SOUNI, Mme WILLEMIN, M. LE BARBEY, Mme BARBE, M. MAGER MAURY, , M. GAMBUTO, M. BONNEVALLE, M. TOUAZI, Mme MAUBOUSSIN, conseillers municipaux.

Excusés : Mme M'FADDEL NTIDAM, Mme MARTIN, M. CARNEVALE, Mme BERDANE, Mme GUERIN qui conformément à l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont désigné respectivement comme mandataire M. HIRTI, M. ROSSION, M. MAISONS, Mme WILLEMIN et M. LEROUX

Absents : Mme DEPECHER BOULLAIS, Mme MAUPAS RABINE, M. QERROUANI, M. GLADCZAK,
Mme WILLEMIN est désignée secrétaire de séance.

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées à l'article 23 du règlement intérieur approuvé par le Conseil Municipal du 2 octobre 2014 conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et doit faire l'objet d'un vote.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Ce dernier est paru le 24 juin 2016 (n° 2016-841) et est codifié (article D. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur DERBALI demande au Conseil Municipal:

- d'approuver le rapport sur les orientations budgétaires 2020 du budget parkings.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix,

Approuve le rapport sur les orientations budgétaires 2020 du budget parkings.

Ainsi délibéré,

Et ont tous les membres présents, signé au registre, après lecture faite.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.


En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique « télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Gérard HAMEL



DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE : 10/12/19
après dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 10/12/19
et affichage le 4 décembre 2019
Dreux, le 11/12/19

Le Directeur Assemblées,
Commande Publique, Achats et Affaires Juridiques
François KAPFEN



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET ANNEXE PARKINGS

EXERCICE 2020

Le 19 avril 2018, le conseil municipal a décidé de créer un budget propre destiné à la gestion des parkings.

Lors du vote du budget supplémentaire en juin dernier, le déficit a été entièrement résorbé grâce à la renégociation de la dette et au fonds de soutien.

Pour 2020, l'équilibre sera assuré par les redevances de stationnement en augmentation et une rationalisation des choix budgétaires ayant conduit à une réduction des dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement sera excédentaire grâce notamment aux amortissements des immobilisations et les amortissements des charges financières. Concernant les dépenses d'investissement, elles connaîtront une forte baisse du fait de la renégociation des emprunts. Il sera donc possible cette année de réaliser des investissements sur les parkings.

Les intérêts de la dette représenteront environ 15% du total de la section de fonctionnement contre 34% au budget primitif 2019 et le remboursement du capital environ 41% des dépenses d'investissement contre 93% en 2019.

La dette représentera globalement 24% du total du budget.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00 %					
	Montant en euros	3 969 000,00					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.